

Où sont nés vos voisins?  
Notre série se transporte à Laval Page A 4

Le code informatique fait ses 1<sup>ers</sup> pas  
dans les classes du Québec. Page A 5



Option nationale  
dit oui à la fusion  
avec Québec  
solidaire  
Page A 3

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CVIII N° 282

LE DEVOIR, LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## GALA LES OLIVIER



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Menant la course avec cinq nominations, Mariana Mazza (notre photo) a mordu la poussière devant Julien LaCroix, qui a remporté trois Olivier, dont celui de la Découverte de l'année. Belle revanche en fin de soirée cependant pour l'humoriste au franc-parler, qui est devenue la deuxième femme, après Lise Dion, à obtenir le prestigieux Olivier de l'année. L'affaire Rozon a été omniprésente tout au long du gala, sans toutefois que l'ancien patron du Groupe Juste pour rire soit nommé une seule fois. Page B 8

## Appel à des services d'interprètes gratuits

Des organismes venant en aide à des immigrantes victimes de violence interpellent Québec

LISA-MARIE GERVAIS

Devant la hausse de leur clientèle immigrante, des organismes pour femmes victimes de violences ou d'agressions sexuelles crient au manque de fonds pour embaucher des interprètes. Au bout du rouleau, ils exhortent le gouvernement du Québec à financer un service d'interprétariat gratuit, une demande récurrente laissée sans réponse depuis plusieurs années.

« On reçoit des femmes en grande vulnérabilité. Si on n'est pas capables de trouver quelqu'un pour leur parler dans leur langue, c'est une atteinte à leurs droits fondamentaux enchâssés dans les chartes », a déclaré Manon Monastesse, directrice de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), soulignant que l'interprétariat est devenu « une priorité ».

En juin dernier, un rapport de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques sur le sous-financement des maisons d'hébergement pour femmes a évalué à 12,5 millions de dollars les

VOIR PAGE A 8 : SERVICES

## Sitôt présenté, le plan de lutte contre la pauvreté est critiqué

Québec creuse l'écart entre les « bons » et les « mauvais » démunis, déplorent des organismes

MARIE-LISE ROUSSEAU

Les quelque trois milliards de dollars qui seront investis par Québec pour permettre à 100 000 personnes de « sortir de la pauvreté d'ici 2023 » n'impressionnent guère les organismes de lutte contre la pauvreté de la province, qui accusent le gouvernement de creuser le fossé existant entre deux catégories de personnes pauvres.

Dans son Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation so-

ciale, présenté dimanche, Québec augmente significativement les prestations de base des personnes assistées sociales qui ont une contrainte sévère à l'emploi. Près de la moitié des investissements annoncés, soit 1,25 milliard, permettra de hausser le revenu annuel de ces personnes de 12 749 \$ à 18 029 \$, ce qui correspond au seuil de pauvreté, soit la mesure du panier de consommation.

Cette mesure phare du plan est présentée comme un « premier pas important vers l'ins-

tauration d'un revenu de base » ou revenu minimum garanti. Pour ce faire, le gouvernement devra modifier la Loi sur l'aide sociale, ce qu'il promet de faire dès la rentrée parlementaire en février. « C'est un premier pas pour une situation plus urgente, pour des gens qui ne s'en sortent pas depuis des années », a expliqué le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, au *Devoir*.

De l'autre côté du spectre, les bénéficiaires de l'aide sociale n'ayant pas de contrainte re-

connue à l'emploi ne verront leurs conditions s'améliorer que maigrement. La prestation de base annuelle de 9389 \$ des personnes seules atteindra 9929 \$ en 2023, ce qui représente 55 % du seuil de pauvreté.

Actuellement, la province compte un peu plus de 400 000 prestataires de l'aide sociale, un nombre en baisse constante. Parmi eux, près de 130 000 ont une contrainte à l'emploi.

VOIR PAGE A 8 : PAUVRETÉ

## AUJOURD'HUI



**Le Monde** › Solitude palestinienne. Une chronique de François Brousseau. Page B 1

**Actualités** › Rencontre des ministres des Finances. La taxe sur le cannabis au menu des discussions. Mais pour Netflix, pas question de taxer. Page A 2



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 4  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 5

## Beaucoup reste à faire, prévient Nicolas Hulot

Mise en garde du ministre français à la veille du sommet post-Accord de Paris

ALEXANDRE SHIELDS

à Paris

La France accueille ce mardi le One Planet Summit, une rencontre organisée à l'initiative du président Emmanuel Macron dans le but de relancer le processus de mise en œuvre de l'Accord de Paris, mais surtout de « mobiliser » le secteur financier en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

*Le Devoir* s'est entretenu avec le ministre français de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, à la veille de ce sommet qui réunira une cinquantaine de chefs d'Etat, mais aussi 2000 participants de la société civile et du milieu de la finance.

**La France a décidé cet été d'organiser ce One Planet Summit. Pourquoi avoir convoqué une telle rencontre ?**

Le 12 décembre, c'est l'anniversaire de l'Accord de Paris, dans le cadre duquel 196 pays se sont mis d'accord pour maintenir le réchauffe-



ALBERTO PIZZOLI AGENCE FRANCE-PRESSE

VOIR PAGE A 8 : HULOT

Le ministre français de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot

## ACTUALITÉS

# Les ministres des Finances discutent des taxes sur la vente de la marijuana

ANDY BLATCHFORD  
à Ottawa

La question des taxes sur la vente de la marijuana lorsque celle-ci sera légalisée est le principal sujet des discussions entre les ministres des Finances du pays, qui se réunissent à Ottawa, dimanche et lundi.

Une question en particulier sera sûrement dans la tête de tous les ministres provinciaux et territoriaux: comment Ottawa peut-il réclamer jusqu'à la moitié des revenus provenant des taxes sur la vente de la marijuana? Selon eux, les provinces devraient obtenir la part du lion du gâteau fiscal, car ce sont elles qui auront le fardeau des dépenses.

Le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, tentera de riposter en avançant que le gouvernement fédéral a dû dépenser de grosses sommes pour légaliser la marijuana, a indiqué une source fédérale. Le gouvernement a déjà prévu de dépenser plus de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, notamment dans des programmes de sensibilisation et d'aide aux corps policiers. Déjà, près de 700 millions ont été annoncés dans le dernier énoncé économique de M. Morneau.

«Nous avons identifié des fonds importants que nous avons l'intention d'investir dans cette direction, a déclaré le ministre avant la rencontre de dimanche soir. On doit couvrir nos dépenses. C'est légitime.»

M. Morneau a toutefois reconnu qu'il est aussi important d'examiner comment les muni-

cipalités et les provinces paieront leurs dépenses.

Les discussions de dimanche et de lundi porteront aussi sur la proposition du gouvernement fédéral d'imposer une taxe d'accise de 1\$ par gramme de marijuana ou 10 pour cent du prix de vente final — le montant le plus élevé des deux.

Une première offre du gouvernement fédéral visant à partager moitié-moitié les revenus fiscaux découlant de la vente de la marijuana avait été accueillie avec incrédulité et dédain.

Le ministre fédéral a répété dimanche qu'il «pouvait être flexible», mais il a refusé de préciser jusqu'où il était prêt à aller sur le chemin du compromis.

Les ministres doivent aussi discuter des propositions du gouvernement fédéral pour modifier la formule derrière la péréquation, du Régime de retraite du Canada et de l'état de l'économie en général. Le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, doit également venir faire une présentation.

## Péréquation

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a profité de l'événement pour dévoiler les montants qui seront remis aux provinces dans le cadre du programme de péréquation en 2018-2019. Le Québec recevra 11,7 milliards — près de 700 millions de plus que cette année — des 18,9 milliards prévus par Ottawa. Le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario se partageront le reste de la cagnotte.

La Presse canadienne

## Netflix: pas de changement, dit Morneau

Le gouvernement fédéral n'a toujours pas l'intention d'imposer à Netflix la perception de la TPS, car elle pénaliserait les Canadiens de la classe moyenne, a déclaré Bill Morneau, dimanche. Son intervention survient deux jours après que la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, eut affirmé qu'elle n'avait pas accepté d'exempter Netflix de cette obligation. Elle avait réitéré, vendredi, qu'il appartenait à son collègue Morneau de décider si Netflix devait percevoir la TPS, comme les autres. Ce dernier a insisté pour dire que le fédéral ne changera pas sa politique envers Netflix. Le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, a déclaré dimanche qu'il avait l'intention d'en parler avec M. Morneau au cours de la rencontre de dimanche et de lundi à Ottawa.

## Mobilisation devant les bureaux d'Hydro-Québec

Des partisans de l'enfouissement partiel d'une ligne d'Hydro-Québec à Saint-Adolphe-d'Howard ont décidé de converger vers le siège social de la société d'État, à Montréal, dimanche après-midi. L'objectif premier de leur manifestation était de réclamer une intervention directe du premier ministre du Québec afin de sauvegarder le paysage de cette municipalité des Laurentides. Les protestataires ont voulu rappeler à Philippe Couillard qu'il se doit de faire preuve de cohérence en adoptant la même position d'un endroit à l'autre. Par le passé, M. Couillard s'était montré ouvert à l'enfouissement d'une autre ligne, celle qui doit traverser la zone de forêt protégée du mont Herford, en Estrie. «Si Hydro-Québec offre l'enfouissement à Saint-Adolphe-d'Howard, lorsqu'on le demandera ailleurs dans la province, il faudra également être en mesure de le faire», a expliqué la porte-parole d'Hydro-Québec Geneviève Chouinard, en citant les coûts de 60 millions de dollars associés à l'enfouissement éventuel de cette ligne.

La Presse canadienne

## Le bitcoin entre en bourse à 15 000 \$ l'unité

New York — Le bitcoin, mère controversée des monnaies virtuelles, a reçu son baptême du feu sur la bourse mondiale

dimanche au prix de 15 000 \$ l'unité. Vers 23h20 (GMT), le prix de la monnaie virtuelle montait à 15 940 \$ l'unité pour le contrat à terme dont le règlement est prévu le 17 janvier, selon les données de l'opérateur boursier américain Chicago Board Options Exchange (CBOE). Cet instrument financier permet de parier sur l'évolution et l'avenir de la monnaie virtuelle et c'est la première occasion officielle pour les investisseurs professionnels d'investir dans le bitcoin dont ils se méfient à cause de son absence de régulation et de son manque de transparence. La volatilité était présente dans les vingt premières minutes des échanges: le prix est par exemple monté jusqu'à 16 600 \$ l'unité avant de redescendre.

Agence France-Presse

## Une première bordée de neige à Montréal mardi

La grande région de Montréal devrait avoir sa «première véritable chute de neige» de l'hiver, mardi, selon un bulletin d'Environnement Canada diffusé dimanche. L'Agence prévoit qu'une quinzaine de centimètres de neige déferlera sur la ville. Les régions du sud et du centre du Québec seront aussi touchées par ce système dépressionnaire né au nord des Grands Lacs. De plus, «des quantités significatives de neige tomberont sur les régions du centre et de l'est du Québec à partir de mardi soir jusqu'à jeudi», selon l'agence.

Le Devoir



Le nouveau chef du NPD était de passage à Montréal pour rencontrer des citoyens en compagnie du député néodémocrate de Rosemont, Alexandre Boulerice, dimanche.

# Nouveau test électoral pour Jagmeet Singh

Des élections partielles ont lieu ce lundi dans quatre circonscriptions canadiennes

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

Les électeurs de quatre circonscriptions du pays sont conviés aux urnes ce lundi. Seul un de ces sièges pourrait changer de couleur politique. Mais le résultat des votes offrira un premier aperçu de la popularité électorale du nouveau chef néodémocrate, Jagmeet Singh, dans deux régions où le parti aurait des chances de faire des gains en 2019.

Des élections partielles se tiennent ce lundi en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Ontario et à Terre-Neuve.

La circonscription de Surrey-Sud-White-Rock, au sud-est de Vancouver, semble être la seule qui ait des chances de changer de mains au terme de la soirée. La conservatrice Dianne Watts l'avait emporté avec 44% des voix en 2015, tandis que la libérale avait obtenu 41,5% des votes — soit seulement 1439 votes de moins que la gagnante. Dianne Watts a depuis quitté le Parlement fédéral pour tenter de devenir chef du Parti libéral de la Colombie-Britannique (l'équivalent du Parti conservateur dans la province de l'Ouest).

L'ancienne ministre conservatrice Kerry-Lynne Findlay espère récupérer son siège, elle qui représentait une circonscription voisine au fédé-

ral avant sa défaite de 2015. Les libéraux misent quant à eux sur l'élection de Gordie Hogg, l'ancien député local provincial et ex-maire de la ville de White-Rock englobée dans la circonscription fédérale. Un candidat-vedette qui pourrait bien voler la circonscription, dit-on dans les couloirs des partis fédéraux à Ottawa. Justin Trudeau est allé lui prêter main-forte à deux reprises pendant la campagne électorale.

La circonscription de Surrey-Sud-White-Rock est cependant aussi l'un de ceux avec une importante population sikhe — 4,5% de la population de la circonscription, alors que la communauté sikhe compte pour 1,5% de la population canadienne. À la suite de l'élection de Jagmeet Singh, un sikh pratiquant, à la tête du Nouveau Parti démocratique, certains libéraux s'inquiétaient de le voir leur voler des appuis dans la région de Vancouver ou de Toronto, qui comptent toutes deux de grosses communautés sikhes. Le NPD est arrivé bon troisième dans la circonscription en 2015, avec 10% des voix. Il sera intéressant de voir si Jagmeet Singh parvient à bonifier cet appui — quoique Surrey-Sud-White-Rock n'est pas la circonscription comportant la plus grosse proportion de sikhs dans la région de Vancouver.

Le NPD de Jagmeet Singh bat de faille dans les intentions de vote. Le récent coup de sonde Léger, pour le compte de *Le Devoir*, le crédite de 13% d'appuis, alors que le parti en obtenait 15% en octobre (M. Singh a été élu chef le 1<sup>er</sup> octobre). Le chef refusait de s'en inquiéter cette semaine, en relatant que son expérience était tout autre sur le terrain. «Ce que j'ai vécu, ce que j'ai vu, c'est, oui, qu'il y a un intérêt. Il y a de la curiosité, il y a des gens qui sont excités et on va continuer de travailler très fort. Et moi, je suis toujours optimiste.»

## Une affaire de famille

La circonscription de Scarborough-Agincourt, à l'est de Toronto, est vacante depuis le décès de l'élu libéral Arnold Chan des suites d'un cancer en septembre. M. Chan avait aisément gagné son élection il y a deux ans, avec 52% des voix et 5800 votes d'avance sur son rival conservateur. C'est sa veuve, Jean Yip, qui brigue la circonscription cette fois-ci. En 2015, le candidat conservateur avait obtenu 38% des voix. Le néodémocrate était là aussi arrivé loin derrière les meneurs, avec 8% des votes.

Jagmeet Singh a renoncé à briguer la circonscription fédérale, même s'il est né à Scarborough. L'ex-chef adjoint du NPD ontarien repré-

sentait au provincial une circonscription de la région de Brampton, à l'ouest de Scarborough de l'autre côté de la ville de Toronto.

## Deux acquis

Deux ex-ministres de longue date seront en outre remplacés, en Saskatchewan et à Terre-Neuve.

Dans la province de l'Atlantique, la circonscription de Bonavista-Burin-Trinity choisira un successeur à l'ancienne ministre des Services publics Judy Foote, qui a quitté la politique fédérale fin août. La libérale avait gagné sa troisième élection dans la circonscription, en 2015, avec 82% des voix et 25 200 votes de plus que son plus proche rival conservateur. Les libéraux de Justin Trudeau sont encore très populaires dans les provinces de l'Atlantique, où ils profitent de 50% d'appuis selon le sondage Léger-*Le Devoir*.

Du côté de Battlefords-Lloydminster, en Saskatchewan, c'est l'ancien ministre conservateur Gerry Ritz qui a cédé son poste en octobre dernier. Il avait gagné sa septième élection dans la circonscription, il y a deux ans, avec 61% des voix et 14 600 votes d'avance sur le NPD (à 17,6%), tandis que le libéral était arrivé troisième avec 16,5%.

Le Devoir

## ENVIRONNEMENT

# Après une année meurtrière, la baleine noire pourrait disparaître

L'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique ne dénombre plus que 450 de ces mammifères marins

PATRICK WHITTLE  
à Portland, Maine

Les autorités fédérales américaines signalent qu'il est temps d'envisager la possibilité que les baleines noires disparaissent sans l'adoption rapide de mesures pour protéger l'espèce menacée.

La baleine noire de l'Atlantique Nord compte parmi les mammifères marins les plus rares au monde, et elle a connu une année meurtrière.

L'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) ne dénombre plus que 450 de ces baleines et 17 d'entre elles sont mortes jusqu'à présent cette année.

La situation est si critique que les responsables gouvernementaux canadiens et américains doivent se faire à l'idée que, sans leur intervention immédiate, la population de baleines noires ne pourra pas se rétablir, dit l'administrateur régional de la NOAA, John Bullard.

Mark Murray-Brown, un conseiller de la NOAA en matière d'espèces menacées, précise que les baleines noires connaissent un déclin prononcé depuis 2010 et que les femelles sont plus durement touchées.

Il insiste sur l'urgence d'agir, alors que le haut taux de mortalité de 2017 coïncide avec une année de faible reproduction. Il ne reste plus qu'une centaine

de femelles en âge d'avoir des baleineaux.

«Il faut utiliser le mot «disparition», parce que c'est ce qu'indiquent les courbes de tendance, signale M. Bullard. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas laisser se produire.»

Les collisions avec les navires et l'empêchement dans les filets de pêche sont deux des causes les plus fréquemment citées lors des découvertes de carcasses.

Les baleines noires donnent naissance dans les eaux tempérées du sud avant de se diriger vers le Canada et l'État américain de la Nouvelle-Angleterre chaque printemps et été pour se nourrir. Toutes les morts re-

censées cette année sont survenues au large du Canada et de la Nouvelle-Angleterre.

Une récente étude publiée dans le journal *Scientific Reports* de Nature indique que les baleines se déplacent davantage qu'on ne le croyait, quittant des zones protégées en quête de nourriture.

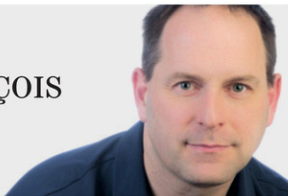
Dans une autre étude parue le mois dernier dans le journal *Endangered Species Research*, des scientifiques ont indiqué que le stress causé par un empêchement prolongé dans de l'équipement de pêche nuisait à la capacité des baleines à se reproduire.

Associated Press

# ACTUALITÉS

## Fumées et fumisteries

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



**L'**Union des municipalités du Québec (UMQ), par la voix de son nouveau président, Alexandre Cusson, estime que le cannabis ne devrait pas être vendu dans certaines portions de nos cités. En commission parlementaire, l'UMQ s'inquiète de l'effet que cela pourrait avoir sur des quartiers défavorisés au prétexte qu'on y trouve déjà des problèmes de dépendance au cannabis.

On se croirait tombé de plain-pied dans un roman du XIX<sup>e</sup> siècle où les malheurs de la dépendance sont toujours liés ou presque à quelque chose de congénital. Forts de cette vision surannée de la société, devrait-on se lancer à contrer l'alcoolisme de la même façon ?

Les enseignes de la Société des alcools du Québec sont distribuées sur l'ensemble du territoire selon des critères commerciaux. Mais l'UMQ estime que ces critères ne sont pas fondés quand vient le temps d'installer des commerces voués à vendre une nouvelle drogue. Il faudrait plutôt, dit-elle, les répartir en fonction de la réalité socio-économique des quartiers.

En d'autres mots, le cannabis ne devrait pas être légalisé de la même manière partout, croit l'UMQ, mais bien en fonction d'un morcèlement préalable du territoire fondé sur une discrimination. Qu'importe en somme pour elle le principe d'égalité en droit des individus. Et qu'importe aussi le principe de la libre circulation et l'interchangeabilité des forces humaines d'une communauté à l'autre, qui sont à la base de la vie moderne.

Certes, tous les citoyens sont égaux en droit. Mais George Orwell rappelait à raison dans *La ferme des animaux* que « certains sont plus égaux que d'autres ». On le voit bien ici.

Voilà en tout cas une bien curieuse suggestion des municipalités pour contribuer à effacer le stigmate de la pauvreté.

De tels projets paternalistes pour contrer les pauvres apparaissent toujours avancer plus vite que les projets de réformes sociales destinés à contrer la pauvreté. Prohiber au prétexte de la pauvreté : voilà qui nous mène loin.

Oui, des quartiers malheureux existent. Avez-vous déjà remarqué qu'on y trouve d'ordinaire les pires denrées alimentaires ? Mais le paternalisme dont nous parlons ici ne s'aventure pas jusqu'à vouloir résoudre une chose comme celle-là par des mesures d'État.

Nos sociétés aiment se cacher dans les nuages de fumée de la fausse vertu pour s'éviter de voir les racines des malheurs sociaux et n'en considérer que les effets.

À Québec, le Théâtre du Trident a écopé d'une amende du ministère de la Santé au prétexte qu'une comédienne, au beau milieu d'une représentation, incarnait une secrétaire cigarette au bec. Le théâtre a du mal à respirer en ce pays. Et voici qu'on en étouffe d'une nouvelle façon les représentations.

Au théâtre chez nous, il est donc désormais strictement interdit de fumer pour personnifier un personnage. Les acteurs pourront en revanche continuer d'avoir les plus invraisemblables accents précieux et jouer à loisir comme des pieds : de cela, le public ne leur tiendra pas davantage rigueur que d'ordinaire. Mais fumer, ça non !

Il suffira pourtant à l'entracte de sortir du théâtre et de regarder les gens fumer à neuf mètres de la porte d'entrée. Oui, l'humanité fume encore. Mais nous nous montrons de plus en plus asservis à l'égard de fausses représentations lisses de la société que nous acceptons en nous aveuglant volontiers sur la portée réelle de celles-ci dans les consciences.

La meilleure illustration de cette fumisterie, je la dois à un récit amusé que me fit récemment un midi l'anthropologue Serge Bouchard. Avec sa voix crépusculaire, Bouchard me racontait un séjour à Chapleau, dans le nord de l'Ontario. C'est là que, par un beau jour d'été, l'écrivain Louis Hémon perdit la vie, écrasé par un train.

En plein hiver, Bouchard avait dormi à Kapuskasing avant de reprendre au matin la route glacée qui conduit jusqu'à Chapleau. Une compagnie forestière l'avait invité à discuter sur les réalités autochtones. À Chapleau, pour lui éviter de devoir fumer dehors par un froid vif, un monsieur lui offre de s'installer dans un coin, près de la cuisine. Mais le fumeur est repéré et dénoncé par d'autres gens moins prévenants, au nom de l'indignable horreur qui consiste aujourd'hui à fumer à l'intérieur, même tout seul dans un coin, en plein hiver.

Alors survient ceci : cette journée de conférences débutait par une cérémonie autochtone présidée par un vieux chaman et un jeune Algonquin anishinabe. Et Bouchard de raconter que cet aîné à ses côtés se retourne en disant qu'il a oublié la sauge destinée à être brûlée. Pour la remplacer, faute de mieux, il écrase donc quelques cigarettes Du Maurier dans un récipient. Et c'est ce qui sera brûlé sous le nez des gens présents, à leur plus grande satisfaction, tout empreints qu'ils sont des effets anticipés de quelques prières anciennes vouées à ouvrir leurs consciences.

Selon l'idée qu'on se fait de la fumée dans laquelle on berce ses pensées, on peut ainsi croire que la société se porte mieux du simple fait qu'on se refuse à voir une cigarette ici ou du cannabis là. L'illusion des apparences dont nous nous berçons est après tout la grande drogue de notre temps.

## Option nationale et Québec solidaire ne font plus qu'un

Les militants d'ON ont voté à 90 % pour la fusion des deux partis indépendantistes

MARIE-LISE ROUSSEAU

**L**es militants d'Option nationale ont massivement dit oui au projet de fusion de leur parti avec Québec solidaire. Réunis en congrès dimanche, ils se sont prononcés à 90,7 % pour ce mariage politique.

Les deux partis n'en forment désormais plus qu'un, qui gardera le nom de Québec solidaire, mais au sein duquel se trouvera un collectif nommé Option nationale. L'identité visuelle du parti sera également modifiée.

Un comité de transition sera mis sur pied au cours des prochains jours afin de gérer « l'aspect plus organisationnel de la fusion », a précisé le co-porte-parole de QS, Gabriel Nadeau-Dubois, au *Devoir*.

« On est très contents, le résultat est au-delà de nos attentes, a déclaré le chef d'ON, Sol Zanetti. Ça montre l'enthousiasme des militants de travailler avec les gens de Québec solidaire pour un projet de pays clair et assumé. »

En effet, la pièce maîtresse de cette entente est la présentation d'un projet de constitution d'un Québec indépendant dès un premier mandat de Québec solidaire.

L'entente permettra aussi à M. Zanetti de se présenter aux prochaines élections provinciales dans une circonscription « favorable », autre

que celles où QS a fait élire ses trois députés. Celle-ci reste à déterminer. « On voulait attendre que l'entente soit entérinée. On ne voulait pas mettre la charrue devant les bœufs », a indiqué Sol Zanetti.

L'enthousiasme était palpable également chez les militants de Québec solidaire dimanche soir, eux qui ont voté à 80 % pour cette fusion des deux partis souverainistes lors de leur congrès tenu la fin de semaine dernière.

« C'est une belle journée pour le mouvement indépendantiste de la gauche », s'est réjoui Gabriel Nadeau-Dubois dimanche soir.

**Dissidences au sein d'ON**

Une ombre s'est toutefois dessinée au tableau dimanche. Quelques dizaines de membres d'ON s'opposant à la fusion des partis ont claqué la porte des débats, qui se sont tenus à huis clos en après-midi.

Ces membres dissidents n'ont pas participé au scrutin, qu'ils considèrent comme étant illégitime en raison « d'accrocs à la démocratie » observés depuis l'annonce de l'entente de principe en vue de la fusion des deux partis en octobre dernier.

Parmi ces « accrocs », l'ex-président national du parti, Jocelyn Beaudoin, cite l'inscription de 85 nouveaux membres au sein d'ON depuis la présentation de l'entente de principe, de même

que le retour de 37 anciens militants. « C'est du noyautage évident pour influencer le vote », a-t-il dénoncé au *Devoir*. Au total, 303 membres étaient invités à se prononcer.

Les opposants reprochent également à Sol Zanetti de les avoir placés devant le fait accompli. M. Beaudoin mentionne en exemple une vidéo publiée mercredi dernier par Manon Massé, dans laquelle « elle présente Sol Zanetti comme un député de Québec solidaire ».

**Vers un nouveau parti**

Dans une vidéo diffusée sur Facebook, un autre opposant à la fusion, Denis Monière, a laissé entendre qu'il entamerait « à très court terme » des démarches afin de former un nouveau parti politique indépendantiste. « Nous allons continuer le combat au lieu de mourir dans l'indignité », a-t-il déclaré.

Cette sortie publique des opposants d'ON à la fusion est une « stratégie pour se faire de la couverture médiatique [en vue de la création de leur nouveau parti] », selon Sol Zanetti.

Ce dernier a par ailleurs balayé du revers de la main les accusations des onistes opposés à l'alliance politique. « C'est de la médisance, aucune règle n'a été enfreinte », a-t-il soutenu.

*Le Devoir*



ISTOCK

Selon les chiffres de la Coalition avenir Québec, en date du mois d'octobre, seulement 50 % des résidences privées pour aînés étaient munies de gicleurs.

## Gicleurs dans les résidences : le programme d'aide du gouvernement est mal organisé, dénonce la CAQ

VICKY FRAGASSO-MARQUIS

**L**a Coalition avenir Québec (CAQ) exhorte le gouvernement à modifier immédiatement son programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés (RPA), qui selon le parti est mal organisé et menace certains établissements de fermeture.

Dans la foulée de l'incendie à L'Isle-Verte qui a coûté la vie à 32 personnes, le gouvernement du Québec avait annoncé que les propriétaires de résidences privées devraient installer des gicleurs. Un programme d'aide financière avait été établi pour que les résidences se conforment au règlement avant le 2 décembre 2020.

Or, selon la CAQ, les modalités du programme sont mal conçues, car les propriétaires doivent eux-mêmes déboursier des sommes pour entamer l'installation. Le gouvernement dispose de cinq ans pour les rembourser lorsque les travaux sont finis, à raison de deux versements par année.

Ainsi, plusieurs propriétaires sont forcés de contracter des prêts de plusieurs dizaines de milliers de dollars auprès de leur institution financière, puisqu'ils n'ont pas assez de réserves pour assumer ces coûts.

En entrevue dimanche après-midi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a accusé la CAQ de faire des « manœuvres politiques », car le gouvernement

mène des consultations depuis cet automne en vue d'une mise à jour du programme, qui sera annoncée en janvier.

M. Barrette n'a pas pu donner de détails sur cette mise à jour pour l'instant, mais il a affirmé que tous les acteurs du milieu avaient été consultés. « Je vous dirais qu'on donne suite de façon très significative aux demandes qu'on nous a faites, on comprend la problématique », a-t-il indiqué.

**Besoin d'une aide plus rapide**

En entrevue téléphonique, samedi, François Paradis a suggéré au gouvernement de commencer à verser l'argent avant les travaux, dès que les propriétaires disposent de plans, de devis et d'une soumission d'un entrepreneur certifié.

M. Paradis souligne que les propriétaires de résidences sont majoritairement favorables à l'installation de gicleurs, mais ils ont besoin d'une aide plus rapide du gouvernement.

Le ministre Gaétan Barrette a toutefois rejeté d'avance cette idée. « Ils proposent de donner de l'argent sans preuve de travaux. Ça, c'est la CAQ, c'est le populisme », a-t-il laissé tomber.

Selon le propriétaire d'une petite résidence à Portneuf, Bertrand Chabot, les propriétaires sont pris entre l'arbre et l'écorce, car les institutions financières et le gouvernement se renvoient la balle sur la responsabilité du problème. M. Chabot souligne que les institutions

financières hésitent à prêter de gros montants, puisque le remboursement du gouvernement s'étale sur une longue période.

Et ces prêts des banques ne couvrent pas tous les coûts de l'installation, selon M. Chabot. Par exemple, pour son établissement de dix résidents, il devra payer 68 000\$. « Nous, les RPA, la moyenne par mois que l'on peut charger dans les résidences privées, c'est 15 000\$ pour dix résidents. On n'est pas contre l'idée, mais on a besoin d'avoir de l'aide », a-t-il soutenu au téléphone.

Le ministre Gaétan Barrette montre du doigt les institutions financières, qui selon lui ont assez de garanties pour prêter l'argent. « Elles ont la garantie, c'est un programme normé, qui est clairement publié comme tel, alors à part mettre notre nom sur le prêt... C'est la seule chose qui manque », a-t-il dit.

Selon les chiffres de la CAQ, en date du mois d'octobre, seulement 50 % des résidences étaient munies de gicleurs. Ni M. Paradis ni M. Barrette ne souhaitent toutefois repousser l'échéance fixée en 2020. Selon le ministre Barrette, « c'est tout à fait faisable ».

Lors de la mise en place du programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs, en 2015, le gouvernement du Québec évaluait qu'il lui coûterait 252,5 millions.

*La Presse canadienne*

**Résultats des tirages du : 2017-12-09**

<b>649</b>	08 10 11	30 compl.
	14 19 33	
+ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$		
53282043-01		
Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$		
+ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$		

**Résultats des tirages du : 2017-12-08**

<b>499</b>	01 15 20	25 compl.
	21 35 43	
+ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$		
4931081		

**Résultats complets sur lotoquebec.com**

<b>MAX</b>	9965768
Prochain gros lot (approx.) : 60 000 000 \$	
+ MAXIMILIONS 15 lots de 1 million \$ (approx.)	

En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.



Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ACTUALITÉS

OÙ SONT NÉS VOS VOISINS ?

## Une communauté libanaise en plein essor à Laval

Dans les villes, plusieurs quartiers se distinguent par leur diversité et l'histoire des gens qui y ont élu domicile. Dans le quatrième texte de cette série, *Le Devoir* vous présente la carte postale de Laval, destination privilégiée de la communauté libanaise.

ANNABELLE CAILLOU

« Accueillante », « sécuritaire », « familiale », « abordable », la banlieue nord de la métropole attire de plus en plus d'immigrants. Laval est même devenue la deuxième destination des nouveaux arrivants au Québec, surtout les Libanais, dont la communauté ne cesse de s'y agrandir.

La composition du nouveau conseil municipal en témoigne. Sur 21 conseillers, 9 sont issus d'une communauté culturelle, dont 3 d'origine libanaise. « Ça montre l'importance de notre communauté et de son implication à Laval et dans la société », estime Aline Dib, qui entame son deuxième mandat à l'Hôtel de Ville. Originaire du Liban, la conseillère dans Saint-Martin est arrivée au Québec à 21 ans, en 1996, et vit à Laval depuis une dizaine d'années. « Je vivais dans Saint-Laurent, mais j'ai beaucoup d'amis à Laval, et

la communauté libanaise s'y installe de plus en plus. [...] Les services sont à proximité, les propriétés moins chères », argumente-t-elle.

« Laval est devenue une terre d'accueil pour les immigrants et les migrants. Les nouveaux arrivants libanais s'installent maintenant directement à Laval. Ceux qui allaient d'abord à Montréal migrent vers Laval », soutient la conseillère.

Le recensement de 2016 lui donne raison. Sur les quelque 423 000 Lavallois, près de 27,6% sont immigrants. Parmi eux, les Libanais sont les plus nombreux (10,6%), devant les Haïtiens (10,3%) et les Marocains (6,7%).

Cela explique notamment que le Festival libanais, initialement organisé à Montréal depuis 2003, se tient depuis quatre ans à Laval à la demande de la communauté. Et à l'automne 2018, une œuvre d'art sera érigée aux abords du parc Saint-Norbert, pour « sou-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pierre Masbanji et Roland Dick dans un magasin Adonis de Laval

ligner la présence et l'enracinement des communautés culturelles à Laval, à travers l'exemple de la communauté libanaise », indique le président de l'Union libanaise culturelle mondiale, Roland Dick, qui chapeaute le projet. Une œuvre qui fera écho à *Daleth*, installée dans un parc d'Ahuntsic-Cartierville en 2010, pour célébrer l'arrivée des Libanais, qui ont foulé pour la première fois le sol canadien en 1882. C'est la troisième vague d'immigra-

tion libanaise, entre 1975 et le début des années 1990 — pendant la guerre du Liban —, qui a été la plus importante.

## Le commerce dans le sang

En marchant dans les rues de Laval, difficile d'y discerner une concentration des Libanais dans un quartier en particulier. « Ils sont partout, bien intégrés », note M. Dick. On garde un attachement à nos origines, mais elles se fondent

avec le reste, parce qu'on est Lavallois avant tout. » Arrivé au Québec pour étudier l'architecture en 1990, le Libanais d'origine a fait de l'intégration sa mission. Inquiet de voir des ghettos se former à Laval, il va à la rencontre des jeunes de sa communauté pour les encourager à s'intéresser à leur société d'accueil et à s'impliquer dans la vie politique.

Il explique que c'est surtout dans les petits commerces et restaurants qu'on croise les membres de sa communauté. « Ce sont des Phéniciens, les premiers commerçants du monde. C'est dans leur sang d'être entrepreneurs. » Et vendre baklavas, knéfé, sfoufs et autres pâtisseries du Liban semble faire recette à Laval. « Si tu veux que le commerce se lance, il faut des Libanais dans le coin », affirme Rabi Moutran, qui tient depuis trois ans la boulangerie familiale Délices des cèdres. En cet après-midi de décembre, son frère Ziad s'active aux fourneaux pour préparer les nombreux paniers de Noël commandés par des entreprises de la région.

« Mon but, c'est que les Québécois deviennent des habitués,

mais là, ça reste juste 15% du chiffre d'affaires », dit Rabi Moutran. « Un Québécois, il me dit "je veux une pièce de ça, trois de ça, quatre de ça" et "c'est combien de calories ça?", explique-t-il, souriant en coin. Un Libanais, il va dire "donne-moi 1 kilo de ça, 3 de ça". Ça fait une différence sur la facture. »

À quelques rues de la boulangerie, les rayons du Marché Adonis fourmillent de clients. Fondée en 1976 par les frères Elie et Jamil Cheab avec leur ami Georges Ghayeb, la chaîne d'alimentation libanaise est devenue une référence à travers le Québec, et même en Ontario, explique Pierre Masbanji, directeur de cette succursale de Laval. Deux magasins ont dû ouvrir dans la ville pour répondre à la demande. « La fin de semaine, ici, c'est saturé pareil », indique-t-il fièrement avant de retourner vider des cartons, répondre à un fournisseur qui lui parle à l'oreillette, tout en saluant des clients de toutes origines. « Presque 50% de ma clientèle est composée de Québécois de souche maintenant, on est fiers de ça. »

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**Avis public**

Montréal

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017, le règlement suivant :

Règlement numéro 01-283-99 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovilé-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48<sup>e</sup> Rue et la 51<sup>e</sup> Rue. »

En date du 6 décembre 2017, un certificat de conformité au plan d'urbanisme a été délivré relativement à ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville [www.ville.monreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.monreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ledit règlement est entré en vigueur le 6 décembre 2017.

Fait à Montréal le 11 décembre 2017

La secrétaire d'arrondissement  
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

**Appel d'offres**

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie : Biens et services**

**Appel d'offres : 17-16586**

**Descriptif :** Acquisition de divers véhicules de marque Honda, Hyundai, Nissan et Volkswagen

**Date d'ouverture :** 8 janvier 2018

**Dépôt de garantie :** Aucun

**Renseignements :** Simona Radulescu Tomescu, agent d'approvisionnement II : 514 872-5282

**Appel d'offres : 17-16587**

**Descriptif :** Fourniture de services techniques pour assurer la relève de l'ordinateur central (Mainframe) de la ville de Montréal

**Date d'ouverture :** 8 janvier 2018

**Dépôt de garantie :** Aucun

**Renseignements :** Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514 872-5253

**Appel d'offres : 17-16644**

**Descriptif :** A54- Acquisition de bacs pour plantation pour l'arrondissement plateau Mont-Royal

**Date d'ouverture :** 3 janvier 2018

**Dépôt de garantie :** Aucun

**Renseignements :** Sonia Bedder, agent d'approvisionnement : 514 872-5514

**Documents :** Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 11 décembre 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 11 décembre 2017

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

**HEURES DE TOMBÉE**

**Avis légaux et appels d'offres**

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi :  
Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du mardi :  
Réservations avant 15 h le vendredi

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COUR DU QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
No: 705-22-017065-176  
THE TORONTO DOMINION BANK  
Demanderesse  
c. CHRISTOPHER SIEK  
Défendeur

**Avis public de notification**  
(articles 136 et 137 C.p.c.)

AVIS est donné à CHRISTOPHER SIEK de vous présenter au greffe du palais de justice de Joliette, du district de Joliette, situé au 200 St-Marc, Joliette, Québec, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 2 novembre 2017 par Me Guy Naud, greffier-spécial, dans le dossier numéro 705-22-017065-176 ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Repentigny, le 11 décembre 2017  
Me Claude Savoie, avocat  
Savoie & Savoie, avocats

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Michel Pelletier, 6789, rue Garnier, Montréal, QC, H2G 3A3, est décédé à Montréal le 6 juin 2017.

L'inventaire peut être consulté au 6976 ave. Querbes, apt. 8, Montréal, QC, H3N 2B2, 514-839-3603.

Prenez avis que l'organisme sans but lucratif "Daniel Danis, arts/sciences", (Nég1163621130) ayant son siège sociale au 18 Monseigneur de Laval 3<sup>e</sup>, Québec, Québec, G1R 3T9, demandera au Registraire des Entreprises, sa dissolution.

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**DOLLARAMA**

DOLLARAMA INC.

AVIS RELATIF À UN DIVIDENDE

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ CA par action ordinaire payable le 31 janvier 2018 aux détenteurs des actions ordinaires inscrits à la fermeture des affaires le 5 janvier 2018.

Ce dividende est un dividende déterminé aux fins de l'impôt canadien.

Par ordre du conseil  
Michael Ross  
Chef de la direction financière

Montréal, Québec  
Le 5 décembre 2017

**VILLE DE LAVAL**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente donné que, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le budget de la Ville de Laval pour l'année 2018 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 seront présentés, pour adoption, au Conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le mardi 19 décembre 2017 à 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Laval, 1 Place du Souvenir, Ville de Laval.

DONNÉ À LAVAL  
CE 11 décembre 2017  
M<sup>e</sup> Chantal Sainte-Marie, greffière

**Appel d'offres**

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
Direction des infrastructures

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant, 10h30 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** 335901

**Descriptif :** Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Gascon de la rue Ontario à la rue De Rouen

**Date d'ouverture :** 17 janvier 2018

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [appelsdoffres.infos.dtp@ville.monreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dtp@ville.monreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 décembre 2017

**Visite supervisée des lieux :** N/A

**Appel d'offres :** 417612

**Descriptif :** Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

**Date d'ouverture :** 17 janvier 2018

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question, s'adresser à : [appelsdoffres.infos.dtp@ville.monreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dtp@ville.monreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 décembre 2017

**Visite supervisée des lieux :** N/A.

Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers les ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 11 décembre 2017

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

Réseau de transport métropolitain

**Appel d'offres public**

**Services professionnels – Analyse et élaboration de plans et devis afin de modifier les potences de 480 volts des garages du RTM**

**Numéro de l'appel d'offres : 1001598**

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : [www.seao.ca](http://www.seao.ca), à partir du **lundi 11 décembre 2017**.

**Dépôt des soumissions :** Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 26<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE VENDREDI 19 JANVIER 2018 À 13H30**. Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Stéphane Lapiere  
Directeur exécutif a.i. Approvisionnement

**Avis public**

Pierrefonds  
Roxboro

Montréal

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, le règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2018 sera adopté.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
ce onzième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept

Suzanne Corbeil, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

**APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**Projet :** Acquisition d'antennes multifonction pour la flotte de véhicule du RTL

**Dossier :** P17-036

**Ouverture :** 9 JANVIER 2018 à 14h00 (heure locale)

Documents disponibles exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou 1-866-669-7326 à partir du lundi 11 décembre 2017.

Dépôt des soumissions : RTL, Service des achats, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil, J4G 2M4.

Information : 450-442-8600, poste 8789.

Le RTL ne s'engage à accepter ni la plus favorable, ni aucune des soumissions.

Donné à Longueuil, ce 11 décembre 2017.

M<sup>e</sup> Carole Cousineau  
Secrétaire corporative

**RTL**  
Agglomération de Longueuil  
[rtl-longueuil.qc.ca](http://rtl-longueuil.qc.ca)

**AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION**  
(articles 136 et 137 C.p.c.)

**Avis est donné à :**

Stéphane Roy, 20 Pelletier, Châteauguay (Québec) J6J 1A3	760-32-700378-179
Delta Services Spéciaux inc., 40 des Menuisiers, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec)	760-32-700321-179
Pascal Demers, 110 Champlain, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1N3	760-32-018092-173

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Beauharnois situé au 74 Académie, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 7 décembre 2017 par le greffier spécial dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Salaberry-de-Valleyfield, le 7 décembre 2017  
Marie-Claude Ménard  
Greffière-adjointe de la Cour du Québec

**Avis public**

Régie des alcools, des courses et des jeux

**Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Coop La Robine Des Bois (Les Sans-Taverne) A/S: M. Laurent Cornelissen 2013, rue Wellington Montréal (Québec) H3K 1W7 dossier : 55-20-0625	Demande de permis de production artisanale de bière	1900, rue le Ber, local 101 Montréal (Québec) H3K 2A4

Québec

**AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION**  
(articles 136 et 137 C.p.c.)

**Avis est donné à :**

nom et dernière adresse connue	numéro de dossier
Hector Santos, 2-3275, rue Jean-talon Est, Montréal (Qc) H2A 1W4	540-32-700780-174
Gestion Pro Rénovation Inc., 30, Lajoie, Châteauguay (Qc) J6K 0B6	540-32-700754-177
Patrick Jacob, 30, Lajoie, Châteauguay (Qc) J6K 0B6	540-32-700754-177
Murielle Joseph, 413, boul. du Souvenir, Laval (Qc) H7N 5V6	540-32-700737-172
Emanuela Joseph, 413, boul. du Souvenir, Laval (Qc) H7N 5V6	540-32-700737-172

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Laval situé au 2800, boul. St-Martin Ouest, Laval (Qc) H7T 2S9 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 7 décembre 2017 par le greffier dans le dossier numéro 540-32-030460-172.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

À Laval, le 7 décembre 2017  
Yana Geller  
Greffière-adjointe de la Cour du Québec

**LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ**  
**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4))**  
DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

<b>9287-0286 QUÉBEC INC.</b> , dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 12-38, Place du Commerce, dans la ville de Verdun, province de Québec, H3E 1T8.	<b>9175-6924 QUÉBEC INC.</b> , dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 4286, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, province de Québec, H4C 1R6.	<b>9368-7754 QUÉBEC INC.</b> , dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 4286, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, province de Québec, H4C 1R6.	<b>TRANSPORT J.F. GARON INC.</b> , dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 407, rue Des Elans, dans la ville de Famham, province de Québec, J2N 3C6.
---	---	---	--

AVIS est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 29 jour de novembre 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 jour de décembre 2017 à 10h30, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec.

AVIS est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 29 jour de novembre 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 jour de décembre 2017 à 10h30, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec.

AVIS est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 30 jour de novembre 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 jour de décembre 2017 à 11h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec.

AVIS est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 30 jour de novembre 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19 jour de décembre 2017 à 11h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec.

**Nagi Haddad, M.Sc., CIRP SAI, Responsable de l'actif**  
Syndic autorisé en insolvabilité  
249, rue Saint-Jacques, 2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Y 1M6  
Tél. : (514) 849-2100 • Téléc. : (514) 849-9292

**Boudreau Haddad inc.**

# SOCIÉTÉ



JOHN EHLKE ASSOCIATED PRESS

La programmation permet aux élèves d'apprivoiser les mathématiques. «Même ceux qui se trouvent moins bons peuvent réussir l'exercice», note l'éducateur Jean-Denis Thériault.

## Le code fait ses premiers pas dans les classes du Québec

Professeurs et élèves apprennent ensemble les rudiments de la programmation

ISABELLE BURGUN

**G**abriel plisse les yeux. Il ne trouve pas si facile de faire glisser à l'écran les blocs de code vert, jaune et violet afin de recomposer le morceau de musique à l'ordinateur. Comme ses 19 petits camarades de la classe de 6<sup>e</sup>, il s'initie cette année à la programmation informatique grâce à un projet montréalais. «Ça change du français», dit-il.

Code MTL, le projet de la Fondation de la Commission scolaire de Montréal, se déploie cette année dans 65 écoles de Montréal et touchera 3240 jeunes. Son objectif est de «favoriser la littératie numérique» des 8 à 12 ans à travers huit ateliers de «programmation visuelle».

En clair, les enfants apprennent les rudiments de l'informatique à la base de la programmation. «Il faut trouver le bon sens des petites cases de couleur pour retrouver la chanson *Frère Jacques*», m'explique Marie-Charlotte. «On a un personnage qu'on peut faire parler ou bien on peut dessiner des figures, comme des cercles, qu'on va animer grâce aux blocs colorés», ajoute Margot.

Dans chaque classe, un éducateur de Kids Code Jeunesse, un organisme canadien à but non lucratif d'initiation à la programmation, épaulé l'enseignant en animant cet atelier d'une heure qui donne notamment aux élèves de petits exercices à réaliser avec le logiciel visuel Scratch. Un logiciel développé au Massachusetts Institute of Technology (MIT), utilisé par 15 millions d'enfants à travers le monde et qui permet de créer des animations, des histoires et des jeux sur ordinateur.

«Les élèves doivent chercher des solutions au problème posé. C'est parfois difficile, ils vi-

vent de petites frustrations et des victoires, tout comme les programmeurs au quotidien», explique l'éducateur, Jean-Denis Thériault.

**Au clair de la lune, tremplin vers les maths**

L'équipe de Louan et de Sati a terminé le premier exercice et enchaîne avec la reconstitution de la chanson *Au clair de la lune*. «Ça demande de l'écoute et de la patience. Ce sont des motifs qu'on peut mettre une fois ou deux fois, en boucle, mais faut trouver les bons», note Sati.

Cela permet d'apprivoiser les maths. «Même ceux qui se trouvent moins bons peuvent réussir l'exercice. J'observe les étincelles dans les yeux des enfants lorsqu'ils trouvent, cela leur donne le goût de poursuivre», note M. Thériault.

**Les enseignants à l'école du code**

Le projet vise à rejoindre d'ici quelques années les 28 000 élèves des écoles primaires de la CSDM. Cette année, 135 enseignants se sont portés volontaires pour être formés au b.a.-ba de la programmation. «On leur enseigne aussi les liens qu'ils peuvent faire avec le programme scolaire. Il y a beaucoup de maths, des stratégies de travail, et aussi du français», dit Pascale-D. Chaillez, la conseillère pédagogique en TIC des services éducatifs de la CSDM. Les enseignants sont ce qu'elle qualifie de «spécialistes du contenu», mais leur mission est plus large: «Ils doivent également encourager les enfants à persévérer dans ce nouvel apprentissage.»

C'est la deuxième année que Louis Laroche, enseignant à l'école Lanaudière de Montréal, se lance dans l'apprentissage du

«Les élèves sont souvent meilleurs que moi. Je leur dis: "Épatez-moi!"»

Louis Laroche, enseignant à l'École Lanaudière, à Montréal

code. «C'est incroyable ce qu'on peut faire avec le logiciel Scratch. Ça motive les élèves et ça "ludifie" l'enseignement — ça apporte du jeu dans les classes — pour intégrer plus facilement des notions importantes, comme le système cartésien, le langage ou encore la logique mathématique.»

Après avoir participé au projet pilote l'an dernier avec six autres enseignants — dont cinq ont mené l'expérience jusqu'au bout —, il est heureux de poursuivre son apprentissage de la programmation. «C'est comme une formation continue. Les élèves sont souvent meilleurs que moi. Je leur dis: "Épatez-moi!"»

Du côté des enfants, apprendre à programmer apparaît comme une activité plutôt plaisante. «Je veux terminer la chanson, ce n'est pas compliqué à faire», explique Guillaume, tandis que Jules-Olivier enchaîne sur la 2<sup>e</sup> partie de l'exercice. «On prend les blocs de commandes pour les placer en ordre et cela compose la pièce de musique. C'est l'*fun!*» s'enthousiasme l'élève.

**(Presque) un jeu d'enfant**

En plus d'être formés, les enseignants reçoivent un soutien en classe — le Kids Code jeu-

nesse — et du matériel. «Nous prêtons des portables et assurons le réseau WiFi pour supporter le projet», résume Danielle Roberge, directrice adjointe au bureau de la planification et du développement pédagogique de la CSDM. «L'enseignant reçoit une formation et un instructeur vient en classe pour initier les élèves au codage.»

Un projet qui pourrait même s'intégrer à moyen terme au programme scolaire, espèrent les initiateurs. «À la fin de l'année, on rouvre les inscriptions, mais les enseignants intéressés peuvent déjà télécharger le matériel sur le site et de nombreuses bibliothèques offrent aussi des clubs de code. Nous espérons lancer un mouvement», relève Adeline Caron de la Fondation de la Commission scolaire de Montréal.

La nouvelle politique du gouvernement sur la réussite éducative, lancée en juin dernier, met l'accent sur les nouvelles technologies, mais déjà, depuis quelques années, les initiatives se multiplient, telle l'Heure du code, une activité internationale d'une heure, une fois l'an, pendant la Semaine d'éducation à l'informatique.

«Les élèves embarquent facilement et s'initient à la programmation», s'enthousiasme l'enseignant Louis Laroche. «Il n'a pas été question d'évaluation, mais je vois qu'ils s'améliorent, car ils utilisent de manière très pratique leurs connaissances scolaires et, aussi, ils apprennent à organiser leur travail, dans le plaisir.»

Gabriel achève de reconstruire la petite mélodie. Son piano glisse même d'un côté de l'écran au son de la musique. «Je peux le faire bouger et même le transformer en avion. Ça sera plus drôle», ajoute l'élève. Vous avez dit «épatez-moi!», M. Laroche?

Agence Science-Press

## La méditation pleine conscience à l'école: utile ou pas?

La méditation pleine conscience est de plus en plus souvent enseignée à l'école. Quels sont les impacts positifs de cette pratique? Peut-elle aider les enfants? Qu'en dit la science? Nous avons fait le tour de la question.

ÈVE BEAUDIN

**M**éditer à l'école? Pas dans le programme officiel! À l'heure actuelle, il n'y a pas de cours de méditation intégré au programme québécois d'enseignement primaire et secondaire. Toutefois, de nombreux professeurs de la province ont introduit des pratiques de méditation en classe. Plusieurs s'inspirent du programme MindUp, développé par l'actrice américaine Goldie Hawn en collaboration avec des neuroscientifiques et des psychologues. Ce programme anglophone serait utilisé par plus de 1000 enseignants dans la région de Vancouver, ainsi que dans de nombreuses écoles aux États-Unis, en Angleterre et d'autres pays. Au Québec, le manuel pédagogique *Mission Méditation*, développé par la psychologue Catherine Malbœuf-Hurtubise et le chercheur Éric Lacourse, est populaire auprès des enseignants.

Ces deux programmes de méditation en classe sont issus du courant de méditation dite

«de pleine conscience» (*mindfulness*), axée sur «l'instant présent». Popularisée à la fin des années 1970 par Jon Kabat-Zinn, chercheur à l'École de médecine de l'Université du Massachusetts, celle-ci est décrite comme une version sécularisée de la méditation bouddhiste traditionnelle. «Les enfants ne sont pas assis en lotus, il n'y a pas d'encens, pas de chants», explique Catherine Malbœuf-Hurtubise, qui est aussi chercheuse au Groupe de recherche et d'intervention sur la présence attentive (GRIPA) de l'UQAM.

**Méditation, vraiment?**

Comme d'autres spécialistes dans son domaine de recherche, Catherine Malbœuf-Hurtubise préfère utiliser le terme «présence attentive» qui décrit mieux ce qui est fait en classe avec les enfants. «La présence attentive est un état dans lequel on porte attention à son expérience du moment, intentionnellement et sans y porter de jugement de valeur. Donc, il n'y a pas seulement des séances de méditation, mais aussi des ateliers pour aider les enfants à développer cette présence attentive à tout moment, même en marchant, en parlant ou en mangeant.»

La présence attentive et la méditation sont des méthodes prometteuses pour réduire le stress et l'anxiété chez les jeunes

Comme exercice, on distribue par exemple des canneberges fraîches et on demande aux enfants de toucher, de sentir, de regarder et de goûter ce petit fruit acidulé, qu'ils sont peu nombreux à connaître. «Cet exercice leur permet d'établir un lien entre leur corps, leur esprit et leurs émotions», explique la chercheuse. On fait aussi des pauses éclair, pendant lesquelles les enfants portent attention à l'instant présent et doivent se demander «quelles sont mes émotions et mes sensations en ce moment».

A force de faire ce type d'exercices, les jeunes s'habituent à prendre des micropauses dans les moments de stress, d'émotivité, d'impulsivité ou de malaise, explique M<sup>me</sup> Malbœuf-Hurtubise.

**Peu d'études**

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), 12% des élèves du secondaire auraient reçu un diagnostic de trouble de santé mentale, comme l'anxiété, la dépression ou le déficit d'attention. «Ces difficultés compromettent souvent la réussite scolaire», explique Catherine Malbœuf-Hurtubise, dont les recherches en milieu scolaire visent à

savoir si l'enseignement de la «présence attentive» peut les aider à surmonter ces difficultés.

À l'heure actuelle, quelques méta-analyses ont montré que la présence attentive et la méditation sont des méthodes prometteuses pour réduire le stress et l'anxiété chez les jeunes, augmenter leur bien-être et les aider à avoir une meilleure gestion de leurs émotions. «Mais pour ce qui est de la dépression, de la santé mentale, on ne sait pas encore», explique la chercheuse. Quant aux bienfaits que les jeunes en retirent, «des recherches, comme celles menées par Nancy Heath à l'Université McGill, indiquent qu'une seule pratique hebdomadaire de la méditation pourrait être suffisante à l'école.»

«La présence attentive n'est pas une méthode universelle. Chez certains jeunes et dans certains contextes, la méditation pourrait même augmenter l'anxiété ou la détresse psychologique. C'est pour ces raisons qu'il faut poursuivre les recherches avant de recommander l'implantation d'un cours de présence attentive dans les écoles à l'échelle du Québec.» La scientifique continue donc ses recherches dans des classes ordinaires ainsi qu'avec des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.

Agence Science-Press

## ÉDITORIAL

## L'AFFAIRE RUSSE

## Les indices s'accumulent

Les révélations s'enchaînent dans l'affaire russe, les soupçons de collaboration louche prennent de l'ampleur. Et s'il n'y a pas de démonstration indubitable de collusion, si tant est qu'il y en ait jamais, la Maison-Blanche a donné, avec la mise en accusation de Michael Flynn, des signes de panique parlants.

La décision de Donald Trump, en février, de congédier son conseiller à la sécurité nationale fraîchement nommé, puis celle en mai d'évincer le directeur du FBI, James Comey, n'ont pas cessé et ne cesseront pas de hanter cette présidence.

En reconnaissant sa culpabilité pour fausses déclarations et en acceptant de collaborer avec la justice, M. Flynn expose potentiellement M. Trump, sinon sa garde rapprochée, à toutes sortes de révélations nocives. Il y a après tout des limites à l'attention que ce président veut qu'on lui porte. En renvoyant ce fouineur de M. Comey, le président avait peut-être cru que cela contribuerait à faire capoter l'enquête policière sur l'ingérence russe dans la présidentielle et sur les soupçons de collusion entre la Russie et l'équipe de campagne de M. Trump. Mal lui en prit, le président s'étant rapidement trouvé à faire peser sur lui des soupçons d'entrave à la justice pour avoir apparemment demandé à M. Comey, alors qu'il était directeur du FBI, de laisser M. Flynn tranquille.



GUY TAILLEFER

La réaction de la Maison-Blanche à la mise en accusation de M. Flynn, le 1<sup>er</sup> décembre, par le procureur spécial Robert Mueller, a été particulièrement virulente. Tellement virulente qu'elle en était suspecte. Signe d'une présidence qui se sent piégée. Comey est un « menteur » et le FBI est une « institution partielle », a tweeté le président la semaine dernière. Ce qui n'est pas sans ironie, si l'on considère que M. Trump s'est présenté à la présidentielle comme le candidat de la loi et de l'ordre.

A force de dénigrer les « institutions » — dans le cadre de sa guerre contre le Deep State par lequel il se dit persécuté —, il se trouve en fait à renforcer leur crédibilité et à nuire à la sienne, qui perd des plumes de sondage en sondage.

Non moins déjantée aura été la réaction de son avocat John Dowd, qui a déclaré que « le président ne peut pas faire entrave à la justice puisqu'il est le responsable en chef de l'application de la loi ». Ce qui, a fait remarquer le *New York Times*, aura sûrement étonné le Congrès — qui a adopté des lois criminalisant l'entrave à la justice et qui a convenu deux fois au cours des quarante dernières années, d'abord dans le cas de Richard Nixon puis dans celui de Bill Clinton, qu'un président qui viole ces lois est passible de destitution.

◆ ◆ ◆

À chaque semaine sa moisson d'indices : accusé d'avoir menti au FBI au sujet de ses conversations avec l'ambassadeur russe Sergueï Kislyak, M. Flynn a indiqué avoir manœuvré sur instruction d'un « très haut responsable » de l'équipe de transition présidentielle — qui pourrait être Jared Kushner, le beau-fils de Trump, ou Mike Pence, vice-président élu à l'époque, ou M. Trump lui-même... Pendant que d'autres bribes de révélations faisaient surface autour de Donald Trump Jr au sujet de ses échanges à l'été 2016 avec des « intermédiaires russes » censés lui transmettre des renseignements préjudiciables à Hillary Clinton, des échanges qui s'avèrent finalement beaucoup plus nombreux que Junior l'avait dit...

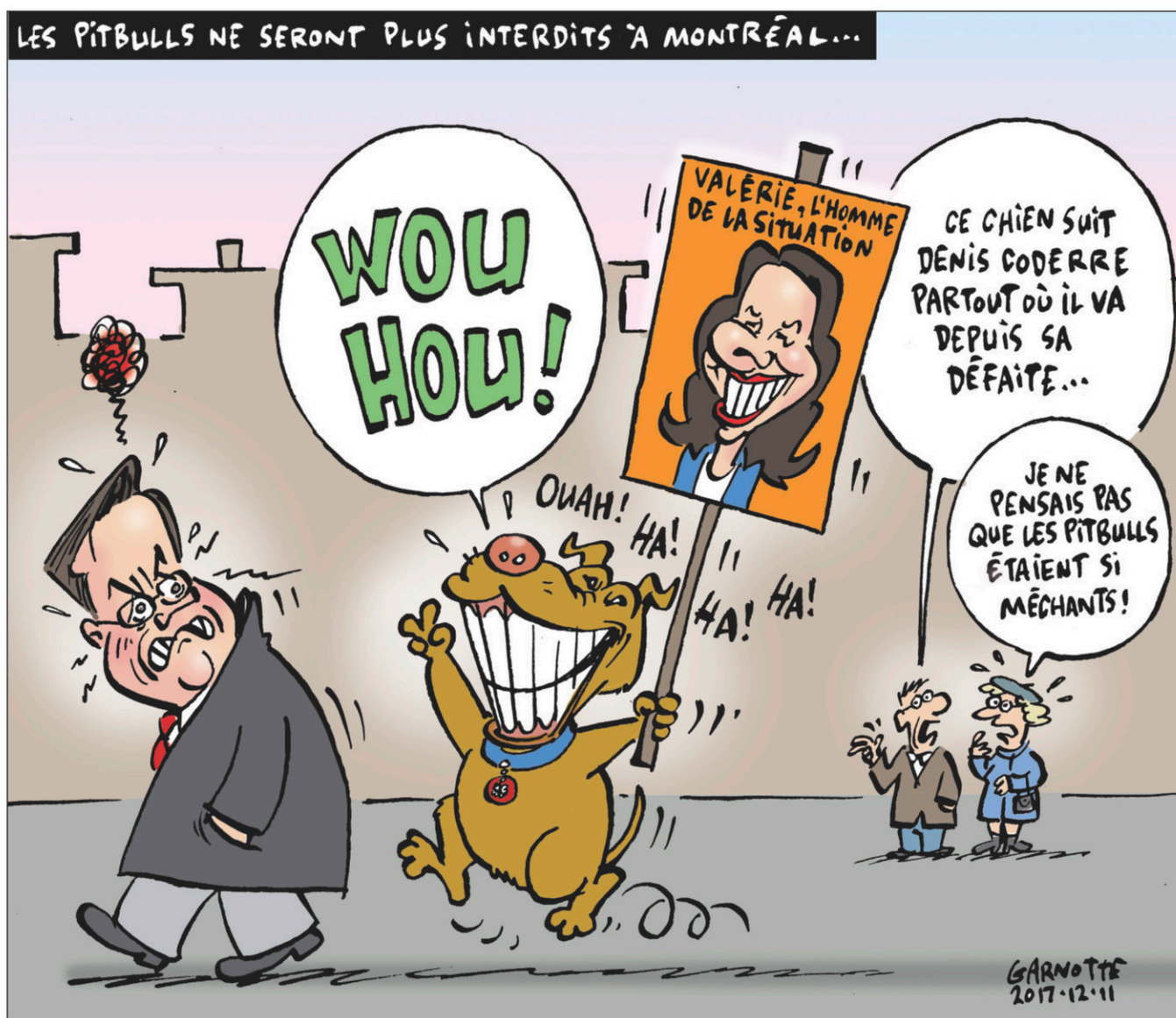
Au demeurant, l'enquête compliquée de M. Mueller ratisse large, fouillant aussi les activités financières et commerciales de Donald Trump et de son entourage. Il s'agit donc aussi d'une investigation qui est en train de tracer le portrait d'un monde où s'entremêlent relations d'affaires et jeux d'influences politiques. Un monde opaque qui est évidemment loin — ne soyons pas manichéens — de n'être que celui de Donald Trump et des républicains. Nos démocraties sont malades, et ce président en est un symptôme — monstrueux — parmi d'autres.

Aussi, que le pire soit mis au jour et rien n'exclut que sa présidence survive à cette enquête tout à fait singulière. Au-delà, rien n'exclut non plus qu'elle survive même s'il s'agit d'un gouvernement qui fait preuve d'un mépris particulièrement dangereux pour l'État de droit. Même si, de la fermeture des frontières aux musulmans au charcutage de parcs nationaux en Utah en passant par la démolition de l'Obamacare et la reconnaissance de Jérusalem comme capitale israélienne, M. Trump prend un plaisir malsain à empêcher le monde d'avancer.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Andrew Scheer et Israël

En 2014, au sein d'*Études internationales*, l'universitaire Frédéric Bolly a décelé des motifs idéologiques, religieux et électoralistes derrière l'appui maintes fois réitéré de Stephen Harper envers l'État israélien. La première dimension est éclairante. Sa défense indéfectible d'Israël, point d'ancrage des valeurs occidentales au Moyen-Orient, aurait visé à neutraliser l'épée de Damoclès menaçant l'État juif, soit le terrorisme islamiste, perçu comme un totalitarisme moderne, et l'antisémitisme sous couvert d'antisionisme. En construisant sa rhétorique pro-israélienne autour d'impératifs moraux, Stephen Harper a marqué son approche d'une teinte néoconservatrice, générant une scission discursive entre sa gestion du dossier israélien et celle de la plupart de ses prédécesseurs. Le président Trump ayant récemment avalisé le Jerusalem Embassy Act, l'enjeu israélo-palestinien se pose aux dirigeants canadiens avec une acuité nouvelle. Cela demeure vrai pour les conservateurs en raison de la partialité de M. Harper concernant ce dossier, d'autant qu'Andrew Scheer a jusqu'à présent soigneusement évité de se prononcer de vive voix quant au statut de Jérusalem. Ce dernier opérera-t-il pour les traces de son ancien chef ou élaborera-t-il une politique étrangère imprégnée du sceau de la modération? L'Électorat est en droit de savoir.

Gabriel Poirier  
Val-d'Or, le 10 décembre 2017

## La cerise sur le « sundae »

Le rattrapage offert aux médecins spécialistes constituait déjà un privilège indécent par rapport à l'augmentation salariale consentie aux autres travailleurs du secteur public. Voilà que nous apprenons maintenant que l'assiduité des anesthésistes et des chirurgiens est récompensée par une prime financière qui vient s'ajouter à une rémunération plus que généreuse.

Déjà que les médecins donnaient souvent l'impression d'accorder plus d'importance aux soins de leur portefeuille qu'à celui de leurs patients, cette dernière nouvelle ne contribuera certainement pas à améliorer leur image. Faudra-t-il en venir à une prime d'empathie ou de compassion pour faire évoluer la pratique médicale vers une approche plus humaine? D'ailleurs, pourquoi l'argent est-il constamment au centre des préoccupations des disciples d'Hippocrate? Le mode de paiement à l'acte n'expliquerait-il pas ce phénomène? Une rémunération selon le nombre de patients ne serait-elle pas un meilleur moyen pour assurer une relation plus adéquate entre le médecin et son patient?

Il semble parfois qu'il y ait confusion des genres entre le syndicaliste Barrette et le ministre du même nom? Pour épater la galerie, tout en démontrant qu'il a la situation bien en main, l'illusionniste Barrette brandit la menace du bâton auprès des médecins, tout en leur offrant une carotte bien cachée dans son chapeau. Trop de cerises sur le

«sundae» risquent d'entraîner des débordements de moins en moins acceptables pour une population qui est de plus en plus consciente de ces tours de passe-passe.

Marcel Perron  
Neuveville, le 10 décembre 2017

## L'emploi avant la langue

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le chef de la CAQ, François Legault, ne se formalise pas trop de la francisation des immigrants, alléguant, dans un échange publié par CBC, que le Québec a accordé « trop d'importance à la connaissance du français » dans le processus de sélection des immigrants et [que] « le premier, peut-être même le seul » critère de sélection à l'immigration devrait être la capacité à répondre aux besoins du marché du travail. Pour sa part, la porte-parole de la CAQ en matière de protection et de promotion de la langue française, Claire Samson, affirme qu'« il faut s'assurer que les immigrants sont habilités à décrocher un emploi. Tant mieux s'ils parlent le français. S'ils ne le maîtrisent pas, on doit se dévouer à le leur apprendre ». Tout un programme... [...] Une telle politique linguistique envers les immigrants donne clairement l'impression que leur francisation apparaît comme un boulet pour François Legault... un boulet qu'il risque de trouver lourd au fur et à mesure qu'il s'appropriera des prochaines élections!

Henri Marineau  
Québec, le 9 décembre 2017

## L I B R E O P I N I O N

## La Confédération de demain, 50 ans plus tard

FÉLIX MATHIEU

Docteur en science politique à l'UQAM et auteur du livre *Les défis du pluralisme à l'ère des sociétés complexes* (Presses de l'Université du Québec, 2017).

Au Canada, la fin de l'automne en 1967 a été marquée par la tenue de la conférence Confédération of Tomorrow, organisée à Toronto par John Robarts, alors premier ministre de l'Ontario. La rencontre avait rassemblé la plupart des premiers ministres provinciaux de l'époque. Les enjeux liés au biculturalisme et au bilinguisme, au constitutionnalisme et à l'étendue des pouvoirs des provinces figuraient parmi les thèmes sur lesquels on devait faire le point. C'était surtout l'occasion d'opérer un dialogue entre les partenaires de la fédération canadienne et de faire preuve de leadership pour penser l'évolution du fédéralisme.

Cinquante ans plus tard, le Mowat Center de l'Université de Toronto organise du 11 au 13 décembre la conférence Confédération of Tomorrow 2.0. Dans cette rencontre rassemblant plusieurs politiciens et intellectuels issus des milieux tant universitaires que de la société civile, il sera question principalement du rôle des provinces comme acteurs de changement capables d'initiatives novatrices pour imaginer l'avenir de la fédération canadienne. Pour le premier ministre du Québec, Phi-

lippe Couillard, qui y prononcera un discours, ce sera un véritable test pour voir jusqu'où il est prêt à défendre avec authenticité les principes que contient la nouvelle Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes que son gouvernement a présentée le 1<sup>er</sup> juin 2017.

En particulier, il s'agit d'un forum exceptionnel pour réitérer avec force qu'au sein de la fédération canadienne, nous ne devons pas laisser au gouvernement central le monopole du discours sur le bien commun et la justice sociale. Sur les traces de la vision de John Robarts, qu'il exprima clairement avec Jean-Luc Pepin dans la Commission de l'unité canadienne (1977-1979), il faut réitérer que « le Québec est différent et devrait détenir les pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct » et que « toute solution politique qui ne répondrait pas à cette attente » est contraire à une véritable culture fédérale. Plus largement, pour Pepin-Robarts, l'équilibre politique canadien devait reposer sur deux piliers fondamentaux : la dualité et le régionalisme.

Évidemment, il faut éviter la paresse et faire preuve d'un peu d'originalité pour actualiser la vision de Robarts, laquelle n'est d'ailleurs pas très loin de celle d'André Laurendeau. D'abord, il faut dépasser le mythe de la dualité, et embrasser celui de la multinationalité. Il s'agit d'une condition nécessaire afin de penser une fédération hospitalière envers sa diversité profonde dans laquelle

tous les partenaires de l'association politique pourront s'y retrouver. C'est seulement à ce moment que chacun pourra participer à sa manière à l'édification de cette fédération qui appartiendrait au monde de demain, pour reprendre et adapter l'expression de Pierre Elliott Trudeau.

## Égalité et équité

Ensuite, tout comme le préconisait Robarts, il importe que le fédéralisme au Canada sache parler le langage de l'asymétrie. L'égalité doit être réalisée par le prisme de l'équité : les sociétés distinctes québécoises, autochtones, anglo-canadiennes, acadiennes et les minorités francophones nécessitent des arrangements institutionnels différenciés qui leur permettent respectivement de s'émanciper et de consolider ce qui fait d'elles des communautés politiques originales. Le principe de la stricte égalité des provinces, aveugle aux différences, et l'idée selon laquelle tous les individus doivent être canadiens « d'abord et avant tout » figurent parmi les ingrédients qu'il est nécessaire de rejeter pour favoriser l'épanouissement véritable de cette « étrange multiplicité » qui caractérise le relief sociopolitique au Canada.

S'il importe donc de penser les conditions pour une autonomie institutionnelle des partenaires de l'association politique, il faut tout autant que le fédéralisme au Canada sache adopter l'agir de la gouvernance partagée. Si les provinces ont très

peu de pouvoir pour changer quoi que ce soit par exemple à la Conférence des premiers ministres — rencontre que le premier ministre de la fédération convoque ou non selon sa seule volonté —, il existe d'autres forums qu'elles doivent investir pleinement. Au premier chef, il faut voir le Conseil de la fédération (créé en 2003 sous l'influence du ministre québécois Benoît Pelletier) comme un tremplin privilégié pour exercer une réelle collaboration entre partenaires au Canada. À cet égard, il est grand temps qu'une place de choix soit réservée aux peuples autochtones au sein de cette organisation, tout comme il est grand temps que la fédération canadienne reconnaisse dans toute son originalité la légitimité du leadership des communautés autochtones pour penser l'être et le devenir de notre association politique.

Si le premier ministre Philippe Couillard embrasse pleinement les principes du fédéralisme que contient la Politique d'affirmation du Québec de son gouvernement, voilà quelques éléments sur lesquels il est primordial qu'il insiste lui aussi dans son discours et dans ses actions. Il s'agit d'un véritable test pour le leadership du Québec comme partenaire capable d'une vision audacieuse et authentique pour penser la fédération de demain.

L'auteur sera conférencier à la rencontre Confédération of Tomorrow 2.0.

## IDÉES

## Le sexisme tranquille en éducation

SYLVAIN MALLETTE

Président de la Fédération autonome de l'enseignement et enseignant en histoire

**A**u printemps dernier, le ministre Sébastien Proulx dévoilait, en grande pompe, le contenu de sa Politique de la réussite éducative. Les lecteurs avisés auront tôt fait de reconnaître les simplismes dont raffolent les nombreux pédagogocrates et autres experts patentés de la pédagogie. Ces adeptes dévoués d'un pédagogisme virulent et des supposées « données probantes » considèrent l'école publique comme un immense laboratoire dans lequel ils peuvent expérimenter, sur les profs et leurs élèves, leurs théories fumeuses. Malgré leurs échecs, ils réussissent encore et toujours à définir l'agenda des ministres de l'Éducation qui se succèdent, il faut quand même le souligner, à un rythme fou depuis une vingtaine d'années. Le ministre Sébastien Proulx est le 14<sup>e</sup> titulaire depuis 1994!

Un de ces simplismes, qui s'appuie sur une croyance ou une lubie personnelle, se retrouve à la page 51 de la politique gouvernementale et repose sur l'idée que « la faible présence de modèles masculins est une dimension importante qu'il faut considérer dans la réussite éducative des garçons ».

Le ministre de l'Éducation a donc fait sien un discours masculiniste qui cherche à faire croire que la présence marquée des femmes dans l'enseignement, particulièrement au primaire, expliquerait en partie les difficultés scolaires que rencontrent de nombreux garçons. Le ministre Proulx n'est pas le seul à tenir des propos qui ont pour effet de disqualifier les enseignantes. On peut ici rappeler le point de vue de Pierre Potvin, consultant en éducation et en psychoéducation, qui considère que l'une « des conséquences possibles [du problème de scolarisation des garçons et des hommes] est le passage à une autre inégalité des sexes homme-femme, mais à l'envers avec une absence importante des hommes et une prédominance des femmes dans la profession ».

Selon cette logique, le fait que la profession enseignante soit à prédominance féminine constituerait une forme de « sexisme à l'envers ». On peut aussi citer le professeur associé au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval, Égide Royer, qui affirme que « dès le baccalauréat en enseignement, les jeunes hommes trouvent parfois difficile de s'étudier qu'avec des femmes et réalisent que ce sera la même chose une fois sur le marché du travail ». Il y a aussi les propos de Claude Mailloux, qui a déjà dénoncé la « matantisation » dont serait victime, selon lui, l'école québécoise. Ces propos s'ajoutent à bien d'autres déjà entendus dans le monde de l'éducation et qui cherchent à faire croire, que ce soit à l'école, à l'université ou dans la salle des profs, que les garçons seraient désavantagés du simple fait qu'ils seraient moins nombreux que les femmes, qu'elles soient enseignantes, collègues



ISTOCK

**Faire croire que la prédominance féminine dans la profession enseignante jouerait d'une quelconque manière dans les difficultés scolaires ou les choix de carrière des garçons relève de la malhonnêteté intellectuelle.**

d'université ou de travail. Il importe de souligner que les affirmations de MM. Potvin, Royer et Mailloux, reprises par le ministre Proulx, ne sont aucunement soutenues par la recherche.

**Malhonnêteté intellectuelle**

Le fait de dire que la profession enseignante est une profession à prédominance féminine constitue une lapalissade. Mais faire croire que cela jouerait d'une quelconque manière dans les difficultés scolaires ou les choix de carrière des garçons relève de la malhonnêteté intellectuelle. Ce faisant le porte-voix de ce simplisme, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, laisse croire qu'une enseignante ne peut incarner un modèle d'autorité auprès des garçons. Ceux qui se cachent derrière ce simplisme cherchent à huiler une mécanique qui banalise le sexisme en éducation et le maintien du discours paternaliste qui continue de caractériser les relations entre les enseignantes et leurs patrons.

Comment expliquer qu'un simplisme aussi violent à l'endroit des femmes ait pu se retrouver dans la politique du ministre Proulx? Étrangement, même si ce simplisme est relayé par un groupe assez restreint d'individus, il a acquis de la crédibilité dans le monde de l'éducation du simple fait qu'il a circulé en boucle au sein de quelques réseaux. Ces derniers, qui regroupent peu de personnes, disposent cependant d'une capacité d'influence dont l'efficacité commande l'admiration. Ces groupuscules savent se faire entendre, particulièrement auprès des bonzes du ministère de l'Éducation.

L'ignorance de certains des titulaires du portefeuille de l'éducation constitue justement le

terreau idéal dans lequel prolifèrent certains de ces mensonges. Après tout, on ne peut demander à un ministre de déceler le subterfuge quand lui-même ne maîtrise pas les codes qui sont utilisés pour l'échafauder. La profession enseignante souffre de cette ignorance qui conduit le gouvernement à faire de mauvais choix. Celui-ci rend les profs responsables des maux qui affligent le réseau des écoles publiques, mais prend soin de les priver des moyens et des ressources dont ils ont besoin pour accomplir leur travail. Le niveau de détresse psychologique qui prévaut dans les écoles et les centres témoigne bien du caractère insoutenable de la situation.

Enfin, comment expliquer que les enseignantes continuent d'être la cible de ces attaques, si ce n'est qu'elles trouvent leur source dans les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes? L'histoire de la profession enseignante est marquée par le combat pour l'émancipation des institutrices et la reconnaissance de leur expertise. Ce fut le combat de Laure Gaudreau et de milliers d'autres femmes qui luttèrent avec acharnement. Les propos dévalorisants, malheureusement relayés par le ministre Proulx à l'égard des enseignantes, témoignent bien de la nécessité de poursuivre ce combat qui doit permettre la pleine reconnaissance de l'expertise enseignante. Plutôt que d'écouter de supposés experts, le ministre Proulx aurait avantage à écouter les milliers d'enseignantes qui travaillent auprès des élèves jeunes et adultes. Mais pour cela, il faut du courage. Le genre de courage qui fait justement défaut à ceux qui se permettent d'attaquer si librement la profession enseignante.

## Dompter la bête

LOUISE BEAUDOIN



**L**es regards se sont inversés. Alors que les Français ont du Québec une image super positive, ce sont les Québécois, surtout les jeunes, qui sont devenus indifférents. La France ne nous fait plus rêver, ne suscite plus notre admiration et est, tout au plus, à nos yeux, un pays comme les autres. Sauf pour nos artistes.

Or c'est précisément sur la thématique des industries culturelles à l'ère du numérique que nous pouvons nous réunir à nouveau de part et d'autre de l'Atlantique. Pourquoi? Parce que la France et, par prolongement l'Europe tout entière, a une approche exemplaire face à la révolution en cours. Elle ouvre la voie, elle montre le chemin que nous pourrions emprunter ensemble si nous en avons la volonté, collective et politique.

Pour l'instant, le Québec est seul en Amérique du Nord à vouloir résister au déferlement des géants du numérique que sont Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft et Netflix. À preuve, cette décision du ministre des Finances du Québec d'imposer la TVQ à tous ces fournisseurs de services ou, encore, cette entente intervenue récemment entre la SODEC et le Centre national du cinéma et de l'image animée français, sous l'impulsion de deux visionnaires, Monique Simard et Christophe Tardieu. Mais pour le reste, tout est à faire.

Le Québec, pour l'instant, ne peut pas compter sur le Canada. Peut-être en sera-t-il autrement après la révision prochaine des lois sur la télécommunication et la radiodiffusion, mais le refus d'appliquer la TPS aux services en ligne comme Netflix a valeur de symbole. Le Canada donne l'impression d'avoir baissé les bras, momentanément ou pas, tout en créant un environnement inéquitable pour les Illico et autres entreprises nationales.

La France, elle, impose sa taxe de vente à tous les joueurs, étrangers comme nationaux. Elle ajoute une taxe sur le chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès Internet. Elle demandera bientôt à YouTube, à Netflix, et à terme à tous les autres, une contribution pour développer les industries culturelles françaises. Pourquoi le Canada et le Québec ne feraient-ils pas de même? Parce que nous sommes considérés par les Américains comme l'extension de leur *domestic market*?

La tuyauterie et les algorithmes des multinationales américaines déterminent déjà largement ce que nous regardons et écoutons. Demain, elles deviendront encore plus actives dans la création de contenus pour leurs propres plateformes. Les Québécois, les Français, et les francophones du monde entier risquent d'être exclus, tant de la propriété des plateformes que de leurs contenus. Avec des moyens à leur mesure, les géants du numérique nous conduisent tout droit vers une concentration de la production et de la diffusion audiovisuelle et musicale. Que restera-t-il de la diversité culturelle et linguistique, de nos cultures et de nos langues si, dans cinq ans, Spotify, Apple et Netflix contrôlent pratiquement tout ce que voit et entend l'humanité entière, à la notable exception des Chinois.

Ainsi, il faut dompter la bête, réguler la mondialisation culturelle, et commencer par exiger l'exemption culturelle totale dans les accords de libre-échange, puisque la culture n'est pas une marchandise comme les autres. En ajoutant aussi des quotas, notamment sur les pages d'accueil de ces entreprises. Nos contenus doivent être exposés, découvrables, valorisés. Que *Mommy* soit tout aussi accessible que *Star Wars*, Pierre Lapointe tout aussi mis en valeur que Taylor Swift, au moins sur nos territoires.

Pourquoi ne développerions-nous pas avec la France et avec toutes les chaînes francophones de télévision une plateforme commune de vidéo sur demande, qui deviendrait notre version hybride de Netflix et de TV5? Pour desserrer l'étoupe qui se referme sur nous.

Assurons-nous, en plus, que les contenus de langue française produits ici puissent être comptabilisés dans les quotas qui permettront bientôt à la France d'imposer 60% d'œuvres françaises et européennes à tous les opérateurs, quotas qui incluront les œuvres suisses, même si la Confédération helvétique est, comme le Québec, hors de l'Union européenne. Et, en retour, ouvrons-nous nous-mêmes aux œuvres francophones.

Dans cette grande entreprise qu'est le « ré-équilibrage » du numérique, la France est la meilleure alliée du Québec. Parce qu'elle est résolument déterminée, qu'elle influence l'Europe entière et que c'est ensemble, francophones de tous les pays, que nous pourrions faire contrepoids aux géants. Et, pourquoi pas, même rêver d'être Goliath contre Goliath.

## Dire « non » à la Davie

PIERRE SIMARD

Professeur associé, ENAP

**L**e maire de Lévis se demandait s'il n'y a pas, au gouvernement fédéral, « une volonté de fermer la bonbonne d'oxygène » de la Davie. Et pourquoi pas? Pour une fois que des considérations de saine gestion publique semblent prévaloir sur les motivations électoralistes de nos politiciens...

Peu importe qu'il ait besoin d'un nouveau navire ou non, le gouvernement fédéral a non seulement le droit, mais surtout le devoir de dire « non » à la Davie s'il juge que cette dernière est incapable de lui offrir des navires de qualité, à prix compétitif et dans un délai raisonnable.

On peut comprendre qu'il soit difficile pour le gouvernement fédéral de dire « non » à une entreprise qu'elle nourrit depuis des décennies. Toutefois, comme nous le rappelait récemment l'économiste Don Boudreaux, le droit et la capacité de dire « non » sont primordiaux au fonctionnement du marché.

C'est la peur de se faire rejeter par les consommateurs qui poussent les entreprises à offrir les meilleurs prix et services au meilleur prix possible; c'est le pouvoir de dire « non » qui a permis aux consommateurs d'améliorer leurs conditions de vie.

Il n'y a dans les faits que les entreprises qui vivent aux crochets de l'État qui peuvent ignorer cette réalité. Pourquoi les fournisseurs de l'État ne sont-ils pas contraints aux mêmes obligations que les en-



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

**Le gouvernement fédéral a non seulement le droit, mais surtout le devoir de dire « non » à la Davie s'il juge que cette dernière est incapable de lui offrir des navires de qualité, à prix compétitif et dans un délai raisonnable.**

treprises en concurrence? Le travailleur qui trime avec ardeur pour payer les impôts qui permettent les dépenses publiques ne mériterait-il pas que le gouvernement fasse usage de son argent avec le même discernement que lui?

Il nous apparaît donc normal et justifié que le gouvernement Trudeau puisse dire « non » aux entreprises qui, comme la Davie, sont incapables de démontrer qu'elles sont suffisamment efficaces et productives pour vivre sans le pactole de l'État.

**L'histoire déplorable de Davie**

Soyons honnêtes, le chantier de la Rive-Sud de Québec n'a rien d'une entreprise modèle. À moins de fixer la barre du fleuron régional au ras du sol, on doit reconnaître que la Davie s'est surtout démarquée par des retards de livraisons, des dépassements de coûts et des relations de travail difficiles.

Il faut obligatoirement porter d'étroites ceillères électorales pour faire fi du passé et réclamer du

gouvernement fédéral un énième contrat pour la Davie.

Le premier ministre Couillard devrait d'ailleurs s'excuser auprès des contribuables québécois pour avoir mené la Davie alors qu'un important contentieux oppose son gouvernement au chantier naval.

Est-il nécessaire de lui rappeler que les traversiers commandés au chantier de Lévis pour relier Tadoussac à Baie-Sainte-Catherine coûteront plus du double que prévu et seront livrés avec un minimum de trois ans de retard?

Ce que réclame la Davie, c'est un nouveau chèque d'aide sociale déguisé en contrat. Plutôt que d'investir dans la compétitivité et la qualité de ses travaux, elle joue encore la carte du chantage politique en brandissant les menaces de fermeture et de mise à pied des travailleurs.

La bonne nouvelle, c'est que finalement un à Ottawa semble avoir finalement compris que l'argent du gouvernement ne tombe pas du ciel, qu'il est prélevé des poches du contribuable et que chaque nouvel emploi improductif sauvé à la Davie éliminerait un emploi productif ailleurs dans l'économie. Bref, qu'octroyer un nouveau contrat à la Davie ne ferait qu'appauvrir les Canadiens comme les Québécois.

On ne peut que saluer cette résistance gouvernementale aux abuseurs de fonds publics. Il ne reste maintenant qu'à faire comprendre à la Davie et à ses meneurs de claquer que, quand c'est non, c'est non!

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Bailargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Nadeau (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Chabraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ACTUALITÉS

## HULOT

SUITE DE LA PAGE 1

ment en dessous de 2°C. Cet anniversaire, ce n'est pas une célébration, car beaucoup reste à faire. Les scientifiques nous disent qu'il faut accélérer si l'on veut rester en dessous de 2°C. C'est pour cela que le président Emmanuel Macron a voulu ce sommet, pour accélérer la mobilisation de tous. Comment faire? Nous allons mettre l'accent sur le financement de la lutte contre le changement climatique.

Ce sommet, ce n'est pas une négociation, c'est une mobilisation de tous: des États, des villes et des collectivités, notamment ceux qui aux États-Unis ont répondu par l'action au renoncement du gouvernement américain, des entreprises qui conçoivent de nouveaux modèles, des chercheurs, de ceux qui inventent le monde de demain. Notre ambition, c'est de trouver des projets très concrets, qui vont changer la vie des gens, et de créer des coalitions pour travailler ensemble.

**Ce sommet est notamment conçu pour aborder le financement des actions climat et le virage «climatique» de la finance. Que peut-on espérer de ce sommet?**

Il y a un message important à ce sommet, c'est que l'ambition, ça marche. Regardez les énergies renouvelables, de moins en moins chères, qui laissent entrevoir un monde 100% renouvelable. Regardez les solutions que l'on peut apporter à ceux qui, au Sahel, affrontent la désertification, pour replanter des arbres, soutenir l'agroécologie, leur donner un projet de

vie qui évite qu'ils s'embarquent sur les routes hasardeuses de la migration.

Nous avons des solutions concrètes, des projets, des moyens à apporter, d'où qu'ils viennent. Et le deuxième message, c'est la cohérence. Nous devons fixer le cadre pour que les investisseurs jouent le jeu: donner un prix au carbone, supprimer les subventions à la pollution, arrêter progressivement d'investir dans les énergies fossiles. Ce sommet, c'est le plan d'action concret de la transition écologique et climatique.

**Après la Conférence des Nations unies sur le climat de Bonn (COP23), comment peut-on voir la suite des choses pour les négociations sur le climat?**

Il faut accélérer. Car la COP 23, c'est le début d'un processus qui doit nous conduire en 2018, en Pologne, à faire le premier bilan de nos émissions de gaz à effet de serre pour bien mesurer le chemin qui nous sépare des 2°C. C'est pour cela que la COP23 a un bilan en demi-teinte malgré la force de conviction de Fidji, qui présidait cette conférence.

Alors que, dans les îles du Pacifique, certains atolls sont menacés de disparition, alors que les phénomènes climatiques s'intensifient, comme on l'a vu cette année, il ne faudrait pas tomber dans une forme de léthargie. Nous devons nous réveiller, collectivement, et changer d'échelle, faire les choses en grand.

**La France joue-t-elle toujours un rôle de «leader» dans les négociations, comme on l'a vu lors de la COP21 de Paris, en 2015?**

Notre rôle n'est plus le même que quand

nous avions la présidence de la COP21. Notre responsabilité, c'est d'être cohérents, c'est aussi d'être exemplaires. C'est pour cela qu'Emmanuel Macron est venu à Bonn, avec Angela Merkel, car l'Europe, avec ses alliés, comme le Canada, la Chine, l'Inde, doit maintenant assumer son rôle de chef de file, au moment où le gouvernement américain décide de sortir de l'Accord de Paris.

C'est pourquoi, lors de son discours à la COP23, le président Macron a appelé l'Europe à compenser, concernant le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la perte de financement consécutive à l'annonce du retrait américain du système climatique mondial.

**En France, et en Europe, l'action climatique vous semble-t-elle bien entamée. En fait-on suffisamment?**

Pour être crédibles, nous devons regarder la réalité en face, et surtout reconnaître que, malgré nos efforts, le chemin vers les 2°C est encore loin, et que nous devons faire preuve de plus de solidarité avec ceux qui sont en première ligne du chaos climatique.

Nommer les problèmes, c'est créer les conditions pour les résoudre. Ensuite, il y a l'enjeu de cohérence, faire ce qu'on annonce. C'est le cas de notre plan climat, avec l'objectif de neutralité carbone, les véhicules zéro émission en 2040, la fin de l'exploitation des hydrocarbures, la sortie du charbon. Nous posons les bases d'un monde nouveau. Nous sommes, comme beaucoup de pays, je pense à l'Inde, je pense à de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique, aux petites îles, les jardiniers de l'Accord de Paris.

**Comment voyez-vous la collaboration de la France et du Canada dans le dossier climatique?**

La France a pris, avec le Canada, la tête de la réponse à la décision de Donald Trump de sortir de l'Accord de Paris. C'est le sens de la réunion pour l'action climatique qui a été organisée par l'Europe, le Canada et la Chine en septembre.

Mais notre coopération, elle est plus large. La France a ainsi travaillé étroitement avec le Canada et le Royaume-Uni sur leur projet de coalition «Powering Past Coal» durant la COP23, afin de mobiliser d'autres pays et de nous engager à laisser le charbon derrière nous. Je crois que nous devons encore amplifier cet effort en travaillant par exemple pour permettre aux pays les plus pauvres d'avoir accès aux énergies renouvelables en remplacement du charbon, grâce notamment à notre aide au développement.

J'ai aussi, plus personnellement, un vif intérêt pour ce que fait le Canada en faveur des peuples autochtones. Ces peuples, c'est une page immense de l'histoire de l'humanité, à la fois riches de savoirs précieux pour protéger la planète, mais aussi tellement menacés par la destruction des écosystèmes. Enfin, nous travaillerons avec le Canada dans leur présidence du G7 [qui se tiendra dans la région de Charlevoix en 2018], d'autant plus que la France présidera ce groupe l'année suivante. Car ce forum doit nous permettre de continuer à faire vivre, ensemble, l'Accord de Paris.

Le Devoir

Notre journaliste assiste au One Planet Summit à l'invitation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France.

## PAUVRETÉ

SUITE DE LA PAGE 1

Comme son nom l'indique, le plan du gouvernement mise sur l'économie. Ainsi, des sommes importantes sont réservées pour encourager l'intégration à l'emploi. Plus de 500 millions seront notamment consacrés à augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre du programme Objectif emploi. Anciennement connu comme le projet de loi 70, ce programme suscite la grogne dans le milieu communautaire étant donné qu'il pénalise financièrement les prestataires de l'aide sociale qui n'y participent pas, réduisant leur prestation mensuelle à 404\$. «L'autonomie économique est un principe de justice sociale élémentaire. Toute société doit viser à ce que chacun de ses membres la recherche», a soutenu M. Blais pour justifier cette mesure controversée.

Le plan d'action, présenté à Québec par le premier ministre, Philippe Couillard, et le ministre Blais comporte un total de 43 mesures ciblant essentiellement les personnes seules et les couples sans enfant. Elles doivent permettre au Québec de rejoindre les nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres d'ici 2023.

**Concert de critiques**

«Ne venez pas me dire que le Québec fait un bon en avant!» a réagi le porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc.

Selon lui, l'augmentation des prestations d'aide sociale des personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi représente une avancée. «Mais les autres par contre?» demande-t-il, assurant que la mince augmentation de leur chèque mensuel ne leur permettra pas de se sortir la tête de l'eau.

«On joue dans le bon vieux film du «bon» et du «mauvais» pauvre. Les bons sont ceux qui ont un handicap ou un problème de santé mentale; ils font pitié. Les autres, «qu'ils se trouvent une job!»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Dans six ans, quand on va analyser l'impact de ce plan d'action, on se rendra compte qu'il a eu le même impact que les deux précédents, poursuit-il. Oui, le Québec fait partie des nations où il fait le mieux vivre, mais les grandes aiguilles qui nous indiquent les taux de pauvreté n'auront pas bougé, parce qu'on ne met pas en place des mesures structurantes majeures.»

Aucun mot ne s'y trouve sur le salaire minimum et les services publics, déplore-t-il. «Tout est axé sur l'idée du travail. C'est la marque du ministre Blais.»

M. Petitclerc soutient par ailleurs que le gouvernement induit la population en erreur en affirmant qu'il sortira 100 000 personnes de la pauvreté. «Même quand tu satisfais tes besoins de base, tu n'es pas sorti de la pau-

vreté.» Québec améliore plutôt le sort de ces personnes, nuance-t-il.

**Inégalités de pauvreté**

Au Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), le coordonnateur Yann Tremblay-Marcotte s'est dit «outré» par le plan de Québec.

Tout comme M. Petitclerc, il estime que les mesures adoptées par le gouvernement ne feront qu'accroître les inégalités entre les personnes qui ont une contrainte à l'emploi et celles qui n'en ont pas. «Le ministre Blais ne s'en cache même pas: pour lui, ce n'est pas important que les personnes aptes répondent à leurs besoins de base; ils n'ont qu'à se trouver un emploi. Mais on ne leur garantit pas des conditions décentes pour le faire.»

## SERVICES

SUITE DE LA PAGE 1

sommes nécessaires pour offrir un suivi adéquat aux femmes violentées. Parce qu'elles assument ces coûts élevés à même leurs budgets de fonctionnement, les maisons d'hébergement ne peuvent offrir un interprète qu'une heure par semaine par femme allophone. Or, cela ne couvre pas leurs besoins pour les visites à l'hôpital, aux bureaux de l'immigration ou chez l'avocat, pour préparer leur passage en cour.

«Les enfants sont aussi très traumatisés, et on ne peut pas bien les aider. C'est crevé-cœur», poursuit M<sup>me</sup> Monastesse. Il y a même un cas tristement célèbre dans le milieu où, en l'absence d'interprète, les services de santé de Saint-Jérôme avaient demandé à un homme, soupçonné de violence conjugale, de servir d'interprète... pour sa femme.

Longs délais, difficulté à trouver des locuteurs de cer-

taines langues, absence d'interprètes qualifiés... Les nombreux problèmes sont vécus par tous les organismes, mais demeurent particulièrement criants dans les centres pour femmes victimes de violence. «Il y a des femmes qui arrivent en maison d'hébergement, et c'est à peine si elles savent qu'elles sont au Canada. Ça fait dix ans qu'elles sont ici, mais elles ne parlent pas la langue et ne savent pas comment prendre l'autobus, ne connaissent pas la valeur de notre monnaie, ne savent pas dans quel quartier elles vivent... C'est absolument inacceptable que, dans une société comme la nôtre qui se dit progressiste, on ne soit pas capable de bien répondre aux besoins de ces femmes-là», poursuit M<sup>me</sup> Monastesse.

**Banque d'interprètes**

Normalement, pour pouvoir communiquer dans la bonne langue, les organismes communautaires de tout le Québec ont recours à la banque interrégionale d'interprètes

gérée par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, qui offre des services d'interprétariat et de traduction dans une cinquantaine de langues. «Mais c'est très dispendieux», rappelle Diana Lombardi, coordonnatrice du Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux. «On ne peut pas sans cesse

**Le Québec est la seule province qui n'a pas de politique pour encadrer l'interprétariat**

creuser le budget des organismes, déjà qu'ils sont sous-financés!» Et idéalement, ajoute-t-elle, les interprètes ne devraient pas simplement parler la langue, mais également être qualifiés pour ce genre d'interventions délicates, ce qui n'est pas toujours le cas.

La banque fait de son mieux, mais est loin de suffire à la tâche. Cet été, il a eu une pénurie d'interprètes en créole,

parce qu'ils avaient tous été réquisitionnés auprès des demandeurs d'asile haïtiens qui arrivaient en grand nombre. En région, les rencontres se font souvent à distance, au téléphone ou par Internet, mais au fil du temps, plusieurs organismes ont dû se constituer des banques «maison» d'interprètes. Cela n'empêche pas les délais d'attente. «Il y a eu un cas où des policiers ont emmené une femme en maison d'hébergement et ça a pris trois jours avant d'avoir un interprète pour pouvoir communiquer avec elle. Pendant ce temps-là, elle ne savait pas où elle était. Dans une prison? Sous surveillance? On a parlé par signe et par dessins», raconte Manon Monastesse.

**Le gouvernement critiqué**

Le Québec est la seule province qui n'a pas de politique pour encadrer l'interprétariat et assurer un contrôle qualité. En effet, en Ontario comme dans les autres grandes pro-

vinces d'accueil de nouveaux arrivants, ces services sont gratuits pour tous les organismes et les services publics. «C'est la jungle ici. Chaque ministère fait un peu à sa tête», dit Stephan Reichhold, directeur de la Table de concertation des organismes au service des réfugiés et immigrants (TCRI).

En 2011, un comité interministériel avait produit un cadre de référence en vue d'élaborer une politique sur l'interprétariat, qui a été tabletté depuis. Venu à échéance la semaine dernière, le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, sous l'égide du ministère de la Condition féminine, ne prévoit pour l'instant aucune recommandation concernant le problème de l'interprétariat, sauf pour soutenir celui des... malentendants.

Exaspérés de toujours parler dans le vide, plusieurs organismes travaillant auprès des femmes victimes de violence et d'agressions sexuelles se sont donc joints à la Coalition qué-

bécoise contre la traite des personnes pour envoyer, début novembre, une lettre à plusieurs ministres (Justice, Condition féminine, Immigration, Santé et Services sociaux...) les exhortant à «créer un fonds spécial gouvernemental dédié à l'interprétariat».

«C'est rendu que, dans les maisons d'hébergement recevant beaucoup de femmes immigrantes, le critère d'embauche, c'est de parler trois langues. Mais c'est mettre des diachylons sur tous les manquements du système», souligne Manon Monastesse. «Le gouvernement a toujours beaucoup misé sur l'intégration des immigrants au travail, mais qu'en est-il de l'intégration sociale et des droits des femmes?»

Le ministère de la Condition féminine et celui de l'Immigration ont dit avoir accusé réception de la lettre de la Coalition, mais n'ont pas été en mesure de répondre aux questions du Devoir.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com